

DECRET N° 99-464 DU 22 SEPTEMBRE 1999

Portant nomination de Monsieur
Ferdinand Dognon ASSOGBA en
qualité de Directeur Général du
Port Autonome de Cotonou (PAC).

**LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,**

Vu la Loi n° 90-32 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;

Vu la Proclamation le 1^{er} avril 1996 par la Cour constitutionnelle des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 18 mars 1999 ;

Vu le Décret n° 99-309 du 22 juin 1999 portant composition du Gouvernement ;

Vu le Décret n° 96-617 du 31 décembre 1996 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère des Travaux Publics et des Transports ;

Sur proposition du Ministre des Travaux Publics et des Transports ;

Le Conseil des Ministres entendu en sa séance du 15 septembre 1999 ;

DECRETE :

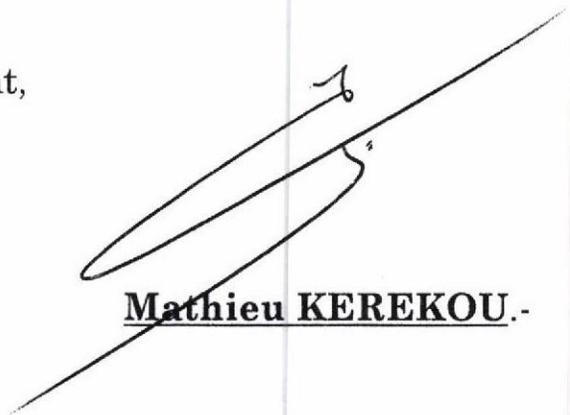
Article 1^{er}.- Monsieur Ferdinand Dognon ASSOGBA est nommé Directeur Général du Port Autonome de Cotonou (PAC).

.../...

Article 2.- Le présent Décret qui abroge toutes dispositions antérieures contraires, prend effet pour compter de la de prise de fonctions de l'intéressé et sera publié et communiqué partout où besoin sera.

Fait à Cotonou, le 22 Septembre 1999

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,



Mathieu KEREKOU.-

Le Ministre d'Etat, chargé de la Coordination
de l'Action Gouvernementale, du Plan, du
Développement et de la Promotion de l'Emploi,



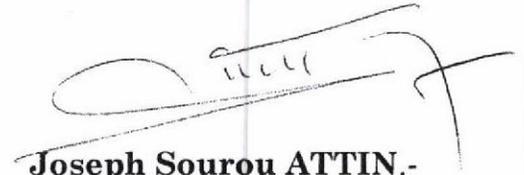
Daniel T A W E M A.-
Ministre intérimaire

Le Ministre de la Culture et de
la Communication, Porte Parole
du Gouvernement,



Gaston ZOSSOU.-

Le Ministre des Finances
et de l'Economie,



Joseph Sourou ATTIN.-
Ministre intérimaire

AMPLIATIONS : PR 6 AN 4 CS 2 CC 2 HAAC 2 CES 2 MECCAG-
PDPE 4 MFE 4 MTPT 4 AUTRES MINISTERES 16 SGG 4 DGBM-
DCF-DGTCP-DGID-DGDD 5 BN-DAN-DLC 3 GCONB-DCCT-INSAE
3 BCP-CSM-IGAA 3 UNB-FASJEP-ENA 3 INTERESSE 1JO 1.-